

100% agriCopamo

n°6
Février 2020

GÉRARD GRANGE, 30 ANNÉES D'ENGAGEMENT

Le métier d'agriculteur est un beau métier, mais un dur métier soumis à des contraintes diverses : normatives, économiques, climatiques... Autant de défis à relever ensemble face à des risques de déprise agricole. Malgré tout, l'agriculture du pays mornantais est une agriculture diversifiée, qui a des atouts et un avenir en secteur péri-urbain.



Le manger local est plébiscité par les consommateurs, la demande en produits locaux est de plus en plus forte, l'autosuffisance alimentaire des territoires devenant une priorité. La possibilité d'agir dans la durée, en partant d'une perception du territoire réaliste et sensible, nous a permis de mettre en œuvre des actions visant à **sécuriser davantage le foncier agricole**, à **accompagner l'évolution des pratiques agricoles**, à relayer les programmes d'aides du Département, de la Région ou de l'Europe pour en faire bénéficier le territoire et ses agriculteurs... Toute une politique locale de l'agriculture déployée au fil des ans, à poursuivre à vos côtés, qui est le fruit d'un travail collectif et d'une mobilisation de compétences diverses, parmi lesquelles, celles des techniciens de la Copamo que je remercie pour leur investissement au service du territoire et de son agriculture.

Après plus de trente années au service de la collectivité, je quitte mes fonctions d'élu. Je vous souhaite une année 2020 riche d'espérance et de réussite pour vos projets.

Gérard Grange, Vice-Président en charge de l'agriculture, Copamo, Syndicat de l'Ouest Lyonnais



BIO ET EAU

Des agriculteurs à l'honneur dans une vidéo

Des agriculteurs du Pays Mornantais à l'honneur dans des vidéos réalisées par le Smagga et l'Ardab dans le cadre du programme bio et eau.

<https://www.youtube.com/channel/UCVbjGD-VDyleiZotSIMLmrA>

Pour protéger les aires de captage d'eau potable de la nappe phréatique du Garon, qui alimente en eau potable 90 000 personnes, le Smagga s'est rapproché de l'Ardab pour développer une agriculture respectueuse de la ressource en eau. Enquêtes et journées techniques sont régulièrement organisées.

Renseignements : Smagga, Frédéric Augier : 04 72 31 90 80

LE DISPOSITIF PARAGRÊLE OPTIMISÉ !



Le dispositif parasrêle de l'Ouest Lyonnais va être optimisé en 2020. Les postes qui n'étaient pas suffisamment pourvus en 2019 le sont désormais. L'association Parasrêle 69 a sollicité les agriculteurs, communautés de communes dont la Copamo, le Département et les assureurs afin de financer cette action d'un montant estimé pour 2020 à 355 000€.

“
Participation de la Copamo
22 924€
”

Le dispositif repose sur des agriculteurs bénévoles qui oeuvrent au bénéfice de tous. **Seuls 30% des exploitations contribuent à ce jour.**

Chaque agriculteur de l'Ouest Lyonnais est bénéficiaire de ce service. Il est nécessaire que chacun cotise auprès de Parasrêle 69 (pour rappel 120€ par exploitation individuelle et 240€ par exploitation sociétaire).

Renseignements :

Maxime Guittat

maxime.guittat@rhone.chambagri.fr / 04 72 31 59 62

Christophe Gratadour

christophe.gratadour@rhone.chambagri.fr / 04 72 31 59 66

COLLECTE DES PLASTIQUES

**Vous triez, nous collectons,
Adivalor recycle !**

La prochaine collecte des plastiques agricoles aura lieu les **6 et 7 avril 2020 dès 8h15.**

Une fois encore nous vous invitons à nous apporter vos plastiques agricoles : films de serre, de paillage, d'ensilage... les plus propres possibles : pas de racines, de pneus cachés, de mandrins...

Pour rappel, nous ne prenons ni les big-bag ni les emballages de produits phytosanitaires...

Renseignements : Service aménagement de la Copamo,
Corinne Schneider agriculture@cc-paysmornantais.fr / 04 78 44 98 52
<https://www.cc-paysmornantais.fr/protoger-l-environnement.html>



Y A PLUS DE SAISONS !

Le **Syndicat de l'Ouest Lyonnais et les 4 communautés de communes de l'Ouest Lyonnais** se sont associés pour recenser et expérimenter des actions permettant aux exploitations agricoles une meilleure résilience au changement climatique. L'**ISARA** a été choisie pour nous accompagner sur cette mission.

Renseignements :

Gaëlle Charme g.charme@ouestlyonnais.fr

BESOIN DE RECRUTER ?

"L'AGRICULTURE RECRUTE", un site de recrutement dédié à l'agriculture

Déposez **GRATUITEMENT** vos offres d'emploi et consultez les profils de candidats sur www.lagriculture-recrute.org

2 façons de déposer vos offres d'emploi sur le site :

- Directement sur le site Internet www.lagriculture-recrute.org
- Par téléphone ou par mail auprès de la gestionnaire de votre département : 04 78 19 62 00 ou emploi.rhone@gmail.com



AIDES À LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Avec le Département et la Région

Pour les éleveurs de bovins lait :

Une aide est possible dans le cadre du **plan de filière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** via l'action « Accès et gestion de l'eau ». La création de points d'abreuvement (aménagement à partir d'un ruisseau, forages, système d'acheminement, abreuvoirs, ...) et la récupération des eaux de pluie sont éligibles mais pas les installations destinées à l'irrigation, les tonnes à eau et les réserves ou stockage de surface.

Le taux de subvention est de 40% du coût HT pour un investissement minimum de 2 500€ HT. Le plafond de subvention est de 4 000€ par élevage.

Pour les autres productions :

Le **Département soutient** les investissements liés à la gestion de la ressource en eau. Les projets individuels et collectifs sont éligibles mais les projets collectifs apportant des solutions pérennes seront privilégiés.

Les dépenses éligibles à l'aide aux **investissements** doivent être comprises entre 2 500€ HT et 15 000€ HT, le taux d'aide est de 30% des dépenses avec une majoration de 10% pour les agriculteurs exclus du zonage ZDS. Le plafond de l'aide est ainsi de 6 000€ par exploitation.

Renseignements : Marion LAPORTE, Chargée de mission filière bovins lait, Tél. 04 72 72 49 55, mlaporte@aurafilières.fr



Les études de faisabilité et d'opportunité technique et technico-économique de systèmes de récupérations d'eaux, de forages... les travaux liés à la création d'un puits ou d'un forage agricole et les travaux d'installation d'un système de récupération d'eau de pluie peuvent faire l'objet d'un financement.

Les productions éligibles sont le maraichage, les petits fruits, l'arboriculture, l'élevage (hors bovins lait) et les céréales.

Renseignements: Service agriculture du Département du Rhône 04 26 72 82 48 agriculture@rhone.fr

Etudes de faisabilité et d'opportunité

	<i>Projet individuel</i>	<i>Projet collectif</i>
Plafond dépenses éligibles	15 000€ HT	30 000€ HT
Taux d'aide	60% (+10% en zone exclue ZDS)	70%
Plafond de l'aide	10 500€	21 000€



Avant toute opération il est indispensable de **contacter la DDT du Rhône**. En effet, certains travaux peuvent nécessiter des dossiers de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'autant plus sur Orliénas et Taluyers situées en zone de répartition des eaux où la ressource en eau est insuffisante par rapport aux besoins. https://www.rhone.fr/developpement_innovation/environnement/agriculture/plan_ressource_en_eau_des_exploitations_agricoles_2019_2021

Renseignements: 04 78 63 11 40 ddt-sen-grepod@rhone.gouv.fr

COMMENT DIVERSIFIER SON EXPLOITATION ?

La Marque Collective, associée aux collectivités des Monts et Coteaux du Lyonnais, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture, vous invite à découvrir des structures intermédiaires souhaitant développer leur approvisionnement dans les Monts et Coteaux du Lyonnais et mieux comprendre les nouvelles tendances de structuration de filières.

Rendez-vous le **mardi 10 mars** en mairie de Saint-Martin-en-Haut - Salle des Arcades - à **13h30**. Inscrivez-vous en ligne ou appeler le 06.38.81.32.70 pour plus de renseignements.

AGRICULTURE ET CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Mardi 10 mars 2020
13h30 à 18h
Saint Martin en Haut
Mairie
Salle des Arcades

QUELLES OPPORTUNITÉS COMMERCIALES POUR DIVERSIFIER SON EXPLOITATION ?

Venez découvrir des structures intermédiaires souhaitant développer leurs approvisionnements dans les Monts et Coteaux du Lyonnais

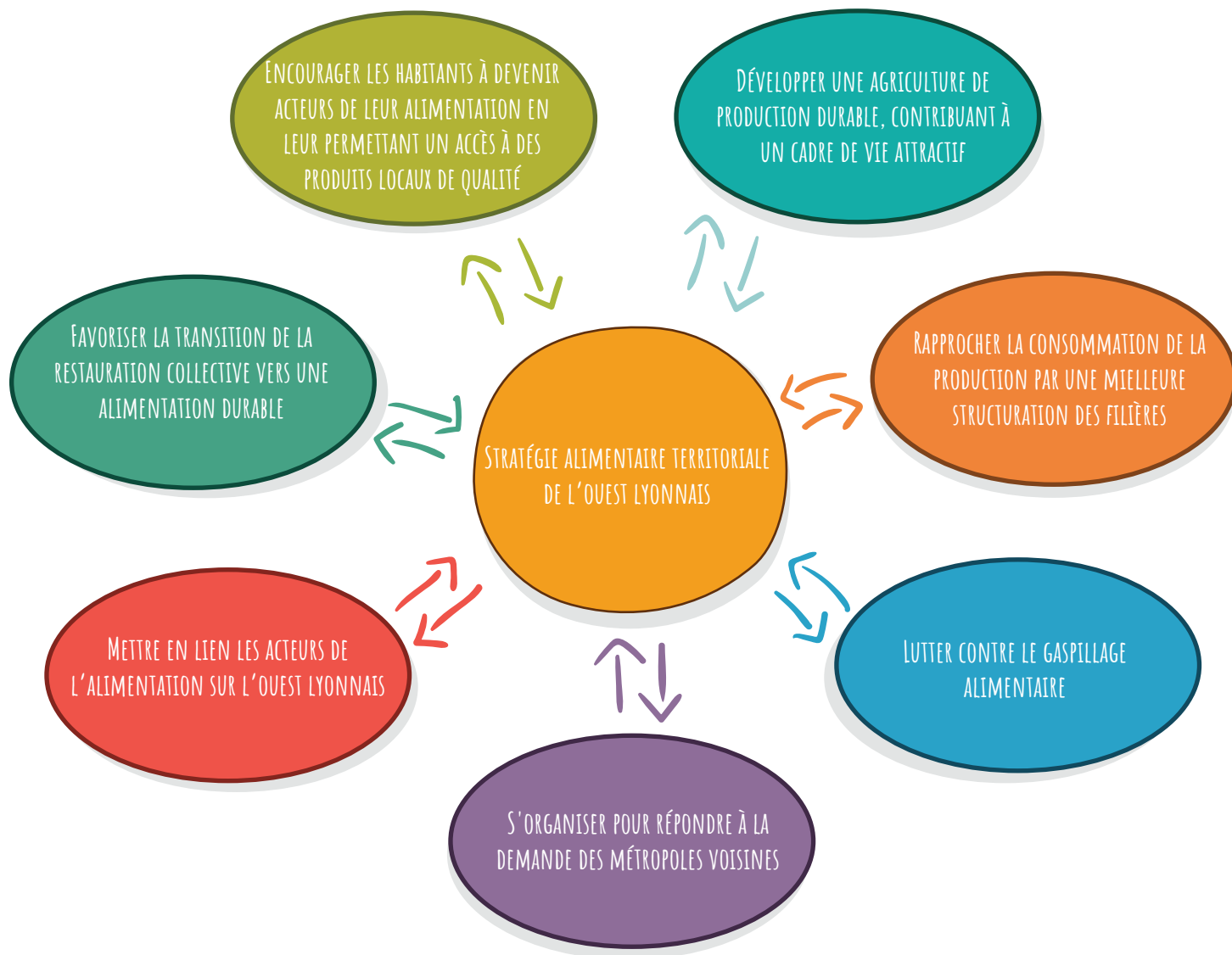
STRATÉGIE ALIMENTAIRE DE L'OUEST LYONNAIS

Sur proposition du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et en lien avec le travail conduit sur la Métropole, le **Conseil local de développement de l'ouest lyonnais (CLD)** a engagé en 2019 un travail de réflexion autour d'une **stratégie alimentaire territoriale**. 7 thématiques de réflexion ont été proposées par le CLD.

À partir de ces sujets ambitieux, un projet alimentaire territorial sera élaboré en concertation avec les acteurs locaux.

Renseignements:
Syndicat de l'Ouest Lyonnais,

Gaëlle Charme g.charme@ouestlyonnais.fr



BIEN ANTICIPER LA TRANSMISSION DE SA FERME ?

L'Addear du Rhône et Loire propose **une formation** afin de préparer son arrêt d'activité en toute sérénité. Cette formation de 5 jours a lieu **les 9, 19, 23 et 30 mars et le 10 avril 2020 à Saint-Martin-en-Haut**.

Cette formation est ouverte à tous que vous soyez à 2,5 ou 10 ans de la retraite, que vous ayez ou non un repreneur identifié.

Renseignements et inscription :

Addear du Rhône, Jeanne Frachon,
addear.69@wanadoo.fr / 06 46 78 92 06



ÉLEVEUR, ÉLEVEUSE, FILIÈRE LAIT, UN MÉTIER À VIVRE

Une journée d'informations et d'échanges

Le **24 mars** prochain aura lieu une journée consacrée à la filière lait, **salle du Conseil communautaire** (50 avenue du Pays Mornantais à Mornant). Cette journée organisée par la Chambre d'agriculture du Rhône en partenariat avec la Copamo et financée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais permettra de mieux connaître les opportunités d'installation dans cette filière et de rencontrer des professionnels du secteur.

Renseignements:

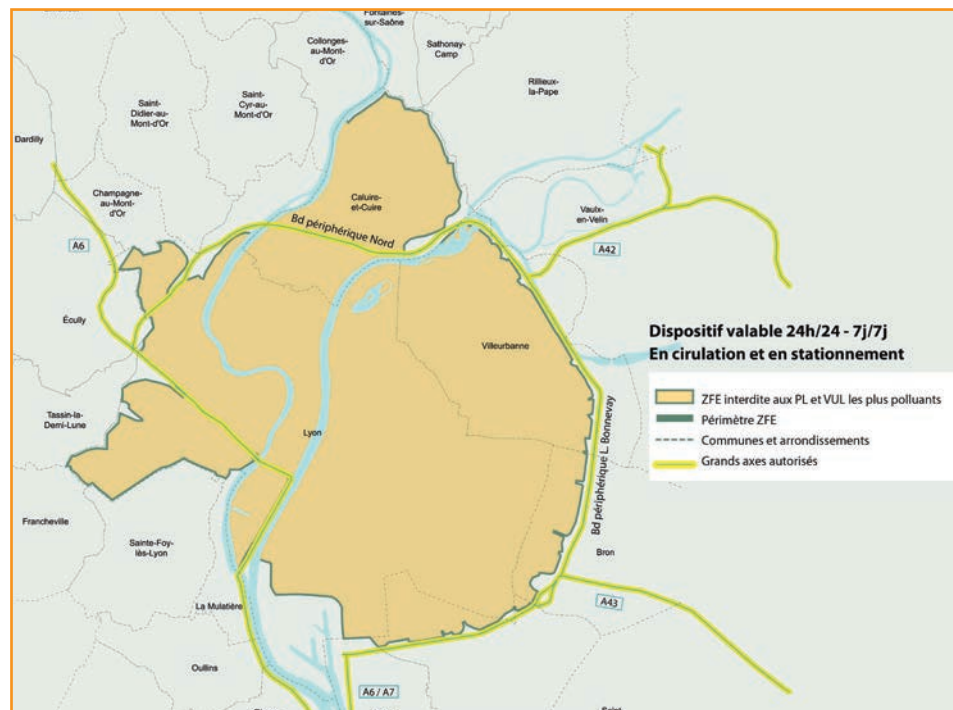
Chambre d'agriculture du Rhône, Delphine SERRET
delphine.serret@rhone.chambagri.fr / 04 78 19 60 91



LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE LA MÉTROPOLE

Depuis le 1er janvier 2019, les utilitaires et poids lourds devaient impérativement être équipés d'une vignette **Crit'Air**. La demander en ligne : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>.

La ZFE est en vigueur depuis le 1er janvier 2020 pour les véhicules utilitaires et les poids lourds. Ainsi, seuls les utilitaires et poids lourds équipés des vignettes **Crit'Air verte ou 1 ou 2 ou 3** pourront circuler dans la ZFE :



La zone à faibles émissions de la métropole de Lyon

Et au 1er janvier 2021, seuls les véhicules utilitaires et poids lourds équipés de vignettes **Crit'Air verte ou 1 ou 2** pourront circuler dans la ZFE.

Circuler dans la ZFE sans vignette Crit'Air ou avec une vignette non autorisée et sans autorisation de dérogation est passible d'une amende de 68€ pour les véhicules utilitaires légers et 135€ pour les poids lourds.

Peuvent demander une dérogation pour un an renouvelable une fois les propriétaires de véhicules d'approvisionnement des marchés munis d'une autorisation délivrée par la commune ou d'une carte de commerçant non sédentaire.

Renseignements :

Guichet unique ZFE guichetuniqueZFE@grandlyon.com / 04 28 67 53 29

[En savoir + sur la prime à la conversion sur le site du Grand Lyon](#)

La marque Monts et Coteaux du Lyonnais peut vous aider à trouver des solutions de logistique.

Nicolas Mourgeon : 04 78 48 57 66

POUR NOUS JOINDRE



Copamo / Service Aménagement

50, avenue du Pays Mornantais
CS 40107 - 69440 Mornant
Tél : 04 78 44 98 52 / Fax : 04 78 44 08 80
copamo@cc-paysmornantais.fr

Directeur de la rédaction :

Gérard Grange, 1^{er} vice-président
en charge de l'aménagement de l'espace

Rédaction :

Corinne Schneider